

CONSEIL MUNICIPAL
PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 24 SEPTEMBRE 2018

Membres présents : 18/18

L'an deux mil dix-huit, le vingt-quatre septembre, 19 heures, salle de la mairie étaient réunis sous la présidence de M.Jean-Claude MANDRY, Maire: M.Michel STOCKER, Mme Pascale STIRMEL et M.Richard LEGOLD, adjoints au maire, M.Didier SCHAEFFER, M.Christian METZ, M.Claude KOST, Mme Edith CARL, Mme Elisabeth MEYER, M.Michel SPITZ, M.Eric MULLER, M.Michel METZ, Mme Sabine SCHMITT, Mme Isabelle LAGRANGE, Mme Josiane BASSO, M.Alexandre LOTZ, Mme Céline BECK et Mme Violaine DECKER-COUSTY.

1)Après approbation du procès-verbal de la séance du 11 juin 2018 (Abstention de Mme Josiane BASSO, absente excusée lors de cette réunion), le Maire passe à l'ordre du jour.

2)AMENAGEMENT DE LA RUE DES ALLIES

Après avoir entendu toutes les explications de M.Jean-Claude MANDRY, Maire, le Conseil,

*autorise le Maire à signer l'avenant N°1 (143.223,36€TTC) au marché « Voirie » dû à la surépaisseur de la couche de béton présente,

*sollicite le conseil départemental et le SDEA pour participer à cette dépense supplémentaire, (Abstentions de M.Michel METZ, Mme Sabine SCHMITT et Isabelle LAGRANGE).

3)TERRAIN RUE DE LA MONTAGNE

M.Jean-Claude MANDRY, Maire, informe que le CNRS a donné une suite favorable à la demande communale d'acquisition du bien situé au 17, rue de la Montagne au prix de 600.000,-€HT.

Les élus, en vue de la création d'un futur lotissement communal, autorisent le maire à signer tous les documents relatifs à ce projet et sollicitent l'intervention de l'Etablissement Public Foncier du Bas-Rhin. (Unanimité).

4)AFFAIRES COMPTABLES

a)Dans le cadre de l'extension du réseau d'eau potable de l'entrée nord de la rue des Alliés facturée à 28.655,03€ TTC et suite au transfert de la compétence « Eau » au SDEA, le paiement de ces travaux s'analyse comme une subvention d'équipement exceptionnelle versée au SDEA. Par conséquent, cette dépense sera imputée au c/2041582 « Subvention d'équipement à un groupement de collectivités » et le conseil approuve les modifications budgétaires suivantes de l'opération 21 :

c/2041582	Subvention d'équipement	+ 29.000,-€
c/215.2	Installations de voirie	- 29.000,-€.

Par ailleurs, cette subvention sera amortie en une seule fois en 2019.

b)Suite à la réalisation du prêt à court terme réalisé pour permettre le paiement des entreprises dans l'attente du versement des différentes subventions, l'assemblée approuve l'inscription d'un crédit de 600.000,-€ en dépenses et en recettes au c/164.1 respectivement aux « Opérations financières » et à l'opération N°26.

.....

c) Les élus fixent le montant annuel des frais de chauffage à recouvrer auprès du locataire du logement communal sis, 7, rue des Ecoles à 1.500,-€ dont 100,-€ sont destinés à l'entretien des installations. Deux titres d'un montant égal, indexés sur le prix du gaz naturel (Référence 05/2018 – 39,6300€ HT/MWh) seront émis chaque année en juin et en décembre. En 2018, en raison de la signature du bail avec effet du 01 septembre, l'assemblée décide de récupérer la somme de 500,-€.

d) La mise à jour des plans cadastraux et des données littérales étant intégrée sur la plateforme du service GéoPiémont, le Conseil sollicite à compter du 01 janvier 2019 le retrait communal du syndicat intercommunal dénommé Agence de Gestion et Développement Informatique (A.G.E.D.I).

e) Le conseil alloue la somme de 1.100,-€ à l'UJ Epfig comme contribution aux frais d'organisation du bal du 13 juillet.

f) Afin de permettre l'élargissement de la rue des Acacias, l'acquisition d'environ 50 m² à détacher de la parcelle Section 14 N°505 au prix de 1000,-€ est approuvée. Il va de soi que les frais d'arpentage et de notaire seront supportés par la commune.

g) Les services de la trésorerie ayant épuisé toutes les possibilités de recouvrement, l'admission en non-valeur du titre N°299/2014 (c/752-Revenus des immeubles-330,-€) est décidée.

h) M. Michel STOCKER, adjoint au maire, explique que le véhicule utilitaire « Kangoo » de 2004 donne actuellement des signes de faiblesse. Comme les délais de livraison sont de 4 à 5 mois, le conseil est d'accord pour passer commande tout de suite et d'inscrire les crédits au budget primitif 2019. Après comparaison des différents devis, l'achat d'un modèle Renault TCE 115 au prix de 12.333,-€ TTC est décidé.

i) Après avoir entendu toutes les explications de M. Richard LEGOLD, Adjoint au maire, l'assemblée approuve l'acquisition d'un deuxième ordinateur à l'école maternelle (1.472,50€ TTC)

4) RAPPORT ANNUEL 2017

Mme Pascale STIRMEL, adjointe au maire, présente le rapport annuel du SMICTOM. Elle commente notamment les chiffres concernant les collectes et le budget. Elle rappelle également que les principaux indicateurs techniques et comptables de la gestion des déchets sont consultables sur le site internet www.smictom-alsacecentrale.fr

5) INFORMATIONS

M. Jean-Claude MANDRY, Maire,

*fait part que le conseil municipal est invité aux vendanges du millésime 2018 organisées par le syndicat viticole le samedi 29 septembre à 9 heures,

*précise qu'une délégation communale se déplacera le vendredi 12 octobre à La Vancelle pour assister à la présentation d'une nouvelle technologie LED d'éclairage public,

*donne connaissance que Mme Annie TALEB, a été nommée Directrice de l'Ecole Elémentaire depuis la rentrée scolaire,

.....

*demande aux élus de réfléchir quant à la future destination de l'immeuble communal sis, 14, rue de l'Eglise qui sera prochainement libéré par l'IME Cottolongo et de s'interroger si la création d'une police intercommunale et la mise en place d'un groupement d'achat par la communauté de communes du Pays de Barr étaient opportunes.

*informe qu'il sollicitera l'intervention de M.GEOFFROY d'Enedis et de M.BONNET, Maire d'Andlau lors de la prochaine séance du conseil municipal pour donner des explications au sujet des compteurs Linky.

M.Didier SCHAEFFER, conseiller municipal,

*présente les emplacements retenus par le Conservatoire des Sites Alsaciens pour l'aménagement de mares afin d'y préserver la richesse écologique et notamment le sonneur à ventre jaune. Par ailleurs, il explique qu'un comité de pilotage sera mis en place à l'initiative du SDEA. Cette commission composée par des représentants de l'ARS, de l'Agence Rhin&Meuse, de la Chambre d'Agriculture et d'élus définira un plan d'actions pour préserver la qualité des eaux souterraines du captage d'Epfig.

Mme Isabelle LAGRANGE, conseillère municipale,

*donne des précisions concernant le programme de mise en valeur du village élaboré actuellement par le bureau OCK et notamment le volet « accueil des touristes ».

Mme Sabine SCHMITT, conseillère municipale,

*dans le cadre de travaux d'aménagement de la rue des Alliés, propose à la commission de voirie d'améliorer les illuminations de Noël en 2019.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an comme ci-dessus.

